

Le Questionnaire Annoté du Code civil du Bas-Canada, par Edouard-A. Beaudry, notaire à Varennes.—Montréal, C.-O. Beauchemin et Valois, libraires-imprimeurs. Prix, \$3.00.

Nous avons ce livre sous les yeux, et quoique nous l'ayions lu et étudié, et que nous pourrions témoigner de sa valeur et de son utilité, nous préférons laisser à d'autres le soin de l'apprécier.

Voici d'abord ce que dit M. Lareau (1) :

“ Si j'avais devant moi les cinq volumes que M. Edouard A. Beaudry, notaire à Varennes, a l'intention de publier sur notre code civil, je n'hésiterais pas à dire que c'est là l'œuvre la plus considérable entreprise dans le champ de la législation canadienne. Mais nous n'avons encore que le premier volume de cet important ouvrage. Espérons que les autres suivront de près celui-ci.

Le premier volume du *Questionnaire annoté du code civil du Bas-Canada* est un fort in-8 de 585 pages ; il contient l'explication du titre préliminaire du code et tout le livre premier qui traite “des personnes.” C'est dire que ce tome est très important, puisqu'il traite de la jouissance et de la privation des droits civils, des actes de l'état civil, du domicile, des absents, du mariage, de la séparation de corps, de la filiation, de la puissance paternelle, de la minorité, de la tutelle et de l'émancipation, de la majorité, et des corporations.

Dans le livre de M. Beaudry, tout le code a été mis en questions et réponses, et ces réponses sont généralement la reproduction du texte même. C'était certainement le moyen le plus sûr de ne pas dénaturer le sens de la loi. La manière d'annoter de l'auteur est celle adoptée par Pothier dans ses notes sur la coutume d'Orléans, par Jousse dans son commentaire de l'ordonnance de 1677, et autres juriconsultes. Chaque article du code est expliqué, et des explications sont données sur notre ancien droit et sur le code Napoléon.

Mais cette méthode se rapproche plus de la glose que du commentaire, et j'estime que l'auteur aurait donné plus de clarté à son travail en adoptant un système plus moderne. En effet, il y a notes sur notes, renvois sur renvois, ce qui rend très ennuyeuse la lecture, sinon l'étude du livre. La question renvoie à des annotations éloignées, et la réponse fait de même. N'aurait-il pas été plus simple pour l'auteur, et plus accommodant pour le lecteur de développer toutes les explications qu'il juge à propos de donner, dans un commentaire venant après la réponse. Ce mode aurait atteint l'objet que l'écrivain avait en vue, d'appuyer sur des points particuliers. Il aurait pu, de cette manière, donner au texte toute l'intelligence, toute la clarté, tous les développements qu'il désire. À chaque page, il y a au moins cinq ou six sortes de caractères d'imprimerie, ce qui

(1) *Histoire de la littérature canadienne*, p. 431.